

A photograph of two young children with their hands painted in various colors (yellow, green, blue, red). They are smiling and holding their hands up towards the camera. The background is a soft-focus green, suggesting an outdoor setting. The image is overlaid with large, semi-transparent colored circles in red, yellow, and blue.

Terrain de Jeu de Saint-Valérien

du 25 juin au 9 août 2019

Guide du Parent

Philosophie

Nos objectifs

- Offrir des activités stimulantes, diversifiées et enrichissantes permettant aux jeunes un apprentissage dans **un environnement bienveillant, amusant, sécuritaire et adapté à leurs besoins** ;
- Promouvoir des valeurs de respect et de bonne conduite entre les jeunes et envers leur environnement ;
- Permettre à la clientèle de s'impliquer dans une vie de groupe, à la découverte de son milieu et lui permette de participer à de nouvelles activités sportives et culturelles.

Terrain de jeu

Horaire

Du 25 juin au 9 août 2019 (excepté le lundi 1er juillet), nous accueillons votre enfant entre 9 h et 16 h du lundi au vendredi.

Le Lieux

Le Terrain de jeu se déroule dans la municipalité de Saint-Valérien, dans la grande salle du Centre Communautaire, le site de la patinoire et les parcs municipaux.

La clientèle

Les activités du Terrain de jeu de Saint-Valérien sont adaptées pour les enfants de 5 à 12 ans. L'âge minimal doit être atteint au 30 septembre de l'année en cours.

Service de surveillance

Horaire

Pour accommoder plusieurs parents, nous avons établi un service de surveillance de 7 h 45 à 9 h le matin et de 16 h à 17 h 15 en fin de journée. Les activités durant le service de surveillance sont libres (donc sans planification ou animation particulière) tels que des jeux de société, du coloriage, de la lecture, des jeux de ballon libres, des jeux dans les modules, etc.

Droits et responsabilités de l'enfant et des parents

Code de vie

Dès l'inscription au Terrain de jeu, le parent recevra le présent guide, aura la responsabilité d'en prendre connaissance, de le lire avec son/ses enfant/s et de le signer en signe d'engagement à le respecter.

Voici les règles de vie qui seront en vigueur au Terrain de jeu de Saint-Valérien cet été (ces règles concernent autant les monitrices et l'agente communautaire que les parents et les enfants) :

- Je respecte l'environnement, les amis et les moniteurs
- Je règle mes conflits avec l'aide de mon moniteur
- Je joue avec les autres sans me bousculer et sans être violent en paroles ou en actes
- J'écoute les consignes de mes moniteurs
- J'utilise le matériel avec soin
- Je suis mon groupe et demande toujours l'accord de mon moniteur pour me promener
- **Je fais de mon mieux** pour être de bonne humeur et participer activement aux activités
- Je porte des vêtements décents qui permettent de participer aux activités sportives

Tolérance zéro :

- Paroles ou gestes irrespectueux
- Bousculades ou tiraileries
- Projectiles (cailloux, branches, etc.)
- Refus d'écouter les consignes des surveillants
- Bataille, intimidation
- Vandalisme (non-respect du matériel, du mobilier, des espaces de jeux, etc.)

Intervention

Au Terrain de jeu, notre but premier est d'avoir du plaisir et non de réprimander. **Veillez garder en tête que nos moniteur/trices ne sont pas des professionnels et ne reçoivent qu'une courte formation leur donnant les bases afin d'intervenir efficacement et de façon bienveillante auprès des enfants. Des erreurs bien intentionnées sont donc toujours possibles.** Nous axerons d'abord et avant tout nos interventions sur la prévention. En donnant, par exemple, des responsabilités à un plus vieux de façon à le motiver à collaborer avec les petits, en modifiant les équipes lorsque deux jeunes entrent souvent en conflit, en amenant les jeunes à nommer eux-mêmes leurs comportements problématiques et trouver des solutions pour y remédier, etc.

Dans la mesure où l'une de ces règles n'est pas respectée, les conséquences suivantes pourront être appliquées :

- 1- Un premier avertissement est donné par la monitrice.
- 2- Un deuxième avertissement est donné par la monitrice et l'enfant est retiré de l'activité.
- 3- L'enfant est retiré de l'activité et l'agente communautaire entre en contact avec les parents.
- 4- Lors de récidive, l'enfant peut se voir imposer une suspension externe aux activités ou aux sorties.
- 5- Si, suite à une suspension externe, l'enfant ne se conforme pas au Code de vie, l'enfant peut se voir renvoyer du camp de jour, du service de garde et des sorties pour l'été.

Pour les étapes 4 et 5, les parents seront informés préalablement dans un délai raisonnable. Il y a généralement une progression dans l'application des conséquences à un manquement aux règles de vie, mais ceci n'est

toutefois pas automatique. **Un trouble de comportement grave, mettant en péril la sécurité ou l'intégrité des enfants ou d'un/e moniteur/trice**, conduira à une rencontre avec les parents du ou des jeunes concernés et la mise en place de mesures immédiates pour régulariser la situation et assurer la sécurité du groupe. L'expulsion du jeune sera évidemment la dernière solution envisagée.

Il est à noter que tout bris de matériel causé par l'enfant sera à la charge du parent.

Pour le bien-être des enfants et des monitrices et pour le bon fonctionnement du Terrain de jeu, tous les parents sont invités à signaler auprès de l'agente communautaire et des monitrices les problèmes particuliers concernant l'état de santé de leur enfant. De cette façon, le personnel du Terrain de jeu de jour sera plus apte à intervenir adéquatement auprès de chaque enfant.

Chaque cas sera évalué selon la coopération des parents, la gravité et la fréquence du comportement des enfants. Une expulsion peut être faite dès le premier avis (bataille grave, violence envers une animatrice, etc.). Nous comptons sur votre appui et votre collaboration afin que chaque jeune et monitrice profite au maximum de son été.

Toute l'équipe du Terrain de jeu vous remercie de faire prendre connaissance du code de vie à votre enfant et vous remercie de votre collaboration.

Nous espérons que ce document a répondu à vos questions. Soyez assuré que vos questions, commentaires et suggestions sont les bienvenus et seront étudiés avec soin.

En attendant de vous revoir, nous vous promettons de faire tout en notre pouvoir pour que votre enfant passe un été **inoubliable**. Nous vous remercions de votre collaboration et vous souhaitons un été des plus agréables!

Je _____, parent ou tuteur légal de _____,
déclare avoir lu les règles de vie et m'engage à le faire respecter par mon enfant.

Signature : _____ Date : _____

Politique de remboursement

Annulation par le participant pour toute raison

Aucune annulation et aucun remboursement ne sera effectué après le début de la saison, soit le 25 juin 2018.

Annulation par le participant pour raison médicale

Le coût de l'activité sera remboursé en totalité et sans frais administratif pour des raisons médicales seulement. La demande devra être faite par écrit, accompagnée d'un certificat médical, dûment signé par un médecin et acheminé à la responsable du Terrain de jeu au plus tard 7 jours après la date inscrite sur le billet médical.

Retards

Les retards en fin de journée causent des dépassements de coûts en raison du travail supplémentaire des moniteurs. Nous sommes donc dans l'obligation de facturer des frais de 5\$ par tranche de 20 minutes de retard. Cette consigne s'applique au service de surveillance comme au Terrain de jeu.

Les sorties

Transport

Les sorties au Terrain de jeu de Saint-Valérien se réalisent en autobus.

Il est de votre responsabilité d'aller porter votre enfant à l'autobus à 8h45 les jours de sortie.

Votre enfant ne participe pas à la sortie ?

Nos monitrices participent aux sorties pour la surveillance du groupe, il n'y a donc aucun responsable sur place et aucun service de surveillance pour rester avec votre enfant au Terrain de jeu de Saint-Valérien s'il ne participe pas à la sortie. Ce dernier sera donc sous votre responsabilité.



Exemple d'une journée au Terrain de jeu

Horaire

Voici un exemple d'un horaire type d'une journée de Terrain de jeu;

Heures	Mardi
Service de surveillance 7 h 45 à 9 h	Jeux libres
Avant-midi 9 h à 10 h 30	Activité WIXX (jeux actifs et rigolos)
Collation 10 h 30 à 10 h 45	
Avant-midi 10 h 45 à 12 h	Initiation avec un Club sportif de la MRC <ul style="list-style-type: none">• Initiation à l'escrime• Initiation à l'athlétisme• Initiation au judo
Dîner 12 h à 13 h	
Après-midi 13 h à 14 h 30	Activité sportive avec les bacs mobiles de l'URLS! <ul style="list-style-type: none">• Jeux de cerceaux et frisbee
Collation 14 h 30 à 14 h 45	<ul style="list-style-type: none">• Jeux d'habiletés• Jeux de société
Après-midi 14 h 45 à 16 h	<ul style="list-style-type: none">• Jeux d'eau
Service de surveillance 16 h à 17 h 15	Jeux libres

Votre enfant a besoin de ...

Boîte à lunch

Celle-ci doit comprendre ;

- Dîner (Le Centre Communautaire dispose d'un four à micro-ondes)
- Collation du matin
- Collation de l'après-midi
- Bouteille d'eau (réutilisable)
- Sachet réfrigérant (ice-pack)

Les aliments contenant des kiwis sont interdits.

Tenue vestimentaire

Celle-ci doit comprendre ;

- Une casquette ou un chapeau
- Un pantalon court (le port de la jupe ou de la robe sans legging n'est pas recommandé)

- Des espadrilles ou des sandales fermées
- Un chandail ou camisole couvrant le ventre (nous demanderons tant aux garçons qu'aux filles de respecter cette règle)
- Prévoir du linge de rechange dans le sac-à-dos de votre enfant

Bijoux : Il est fortement suggéré de laisser les bijoux à la maison afin d'éviter les pertes.

Température : Prévoyez des vêtements plus chauds lors des journées froides et des vêtements plus légers lors des journées chaudes.

Crème solaire et chasse-moustique

Nous comptons sur vous pour appliquer de la crème solaire (minimum FPS 30) à votre enfant avant son arrivée au Terrain de jeu et fournir à votre enfant sa crème solaire et chasse-moustique dans son sac de jour. Les moniteurs rappellent aux enfants de se crémér plusieurs fois par jour. Par contre, il n'est pas du devoir du moniteur de crémér votre enfant. Il est donc important de sensibiliser votre jeune à l'importance de se mettre de la crème solaire et de demander de l'aide au besoin. Il en est de même avec l'anti-moustique.

Objets personnel

- Ne laissez pas votre enfant apporter d'objets de valeur au Terrain de jeu. Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.
- Les jouets, **les jeux ou appareils électroniques (incluant ipod, iphone, tablette, cellulaires, DS etc.) sont interdits** au Terrain de jeu. Les monitrices devront également respecter cette règle (l'utilisation du cellulaire ne leur sera permise qu'en cas d'urgence).
- Si votre enfant se rend au Terrain de jeu à vélo, il doit s'assurer de porter un casque et d'avoir un cadenas pour le verrouiller à l'endroit prévu à cet effet. De plus, votre enfant ne pourra l'utiliser durant les heures de service et devra le laisser sur place lors des déplacements de groupe

Sécurité

Qualifications

Nous garantissons en tout temps la présence d'au moins une personne (moniteur/trice ou agente communautaire) ayant une formation de premiers soins à jour afin d'intervenir adéquatement dans les situations d'urgence.

Problème de santé

Il est de votre devoir de nous informer des changements de l'état de santé de votre enfant rapidement. Un espace est prévu à cet effet dans la fiche d'inscription de l'enfant.

Médicament

Dans le but d'éviter toutes confusions en lien avec la prise de médicament de votre enfant, il est de votre responsabilité de le lui rappeler. Le Terrain de jeu n'est pas responsable et ne peut en aucun cas donner une médication, prescrite ou non à un enfant. **Celui-ci doit prendre seul son médicament.**

Maladie

Votre enfant doit demeurer à la maison s'il présente l'un des symptômes suivants;

- Fièvre de 38 C ou plus
- Diarrhée
- Vomissements au cours des 24 dernières heures
- Éruption cutanée non diagnostiquée
- Maladie infectieuse
- Présence de parasite

Note : Si votre enfant est souffrant au cours d'une journée, le responsable du Terrain de jeu communiquera avec vous afin que vous veniez le chercher.

Poux

Afin d'éviter la propagation, les parents doivent vérifier les cheveux de leur enfant avant le début du Terrain de jeu. Si vous remarquez la présence de parasites, il est de votre devoir de nous en informer le plus tôt possible. De plus, vous devez garder votre enfant à la maison jusqu'à ce que la situation soit réglée.

Urgence

Si l'équipe d'animation doit faire transporter votre enfant par ambulance pour cause de maladie ou d'accident, les frais encourus vous seront facturés.



Nous joindre

Coordination du Terrain de jeu de Saint-Valérien :

Marie-Hélène Lagueux-Tremblay

Agente communautaire de Saint-Valérien

418-736-5047 poste 105 | 122 rue Principale (ancienne église)

centre.communautaire@municipalite.saint-valerien.qc.ca